



Amiens, le 13 juin 2018

CAPA PsyEN : Déclaration liminaire

Sur la composition des CAP

Le 25 mai, le gouvernement a remis un document de travail “*Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique*” qui vise à mettre à mal le dialogue social. Le gouvernement veut réduire le nombre des CAP (Commissions Administratives Paritaires) en créant des CAP par catégories et non plus par corps ou cadre d’emplois, malgré l’avis des organisations syndicales.

Les conséquences pour les futures CAPN et CAPA sont multiples. D’abord cette composition se traduira par une représentation très déséquilibrée par rapport au corps des Psy EN. D’autre part, la diminution drastique du nombre d’élus affaiblira la qualité de leur travail de suivi et de contrôle. Enfin, en mettant fin à l’alignement historique des instances de gestion des personnels d’enseignement, d’éducation et de psychologie, elle fragilise à terme la gestion de tous les corps. Quel paradoxe !

C’est pourquoi les représentants de la FSU dénoncent vigoureusement ces choix et s’adressent à Madame le recteur pour que la réprobation de nos professions et leur attachement au respect du paritarisme soient transmises au Ministère.

Concernant l’avenir des services d’orientation.

D’une manière générale, si la FSU est attachée à l’amélioration des carrières des personnels, elle ne dissocie pas ces enjeux des conditions d’exercice et de la qualité du service public. Dans le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » actuellement en débat à l’assemblée, le gouvernement veut démanteler l’ONISEP et transférer la mission d’information sur les métiers, les enseignements et les formations ainsi que les personnels aux régions, tandis que le ministre de l’EN a annoncé en avril son projet de supprimer les CIO.

Comme en 2003 et en 2013, la FSU s’oppose à ces projets de dégradation des services publics, qui mettent à mal l’égalité des trajectoires scolaires et professionnelles des élèves selon les territoires et selon les revenus des familles. En réduisant la conception de l’orientation à l’information ajustée au marché immédiat et local de l’emploi et en méconnaissant les processus psychologiques à l’œuvre dans l’élaboration des projets des jeunes, le ministère revient en arrière alors que la mise en place de notre nouveau statut, réaffirmant qu’orientation et psychologie sont indissociables, était une réelle avancée.

Par ailleurs, nos représentants n’arrivent pas à obtenir du ministère une perspective claire de leur devenir :

- PsyEN affectés dans les lycées ? (Mais avec le même nombre d’établissements en charge !)
- Mise à disposition des régions ?

La FSU déplore que les discussions en cours se fassent sans la profession !

Dans l’académie d’Amiens comme partout en France, elle soutient la parole et les actions des PsyEN-EDO et de tous les personnels des CIO, très mobilisés pour défendre la vision émancipatrice de l’information et de l’orientation sur lesquelles sont fondées leurs missions, et exiger le maintien des services publics d’orientation de l’Education nationale que sont les CIO et les DRONISEP. La FSU revendique pour ces services, ainsi que pour les RASED qui doivent être complets (Psychologue et maîtres spécialisés), des moyens leur permettant de fonctionner et de répondre à l’ensemble des besoins sur le terrain.

Concernant les conditions de travail et PARCOURSUP

Le ministère, dans sa communication, nie les missions et les compétences statutaires des PsyEN-EDO et leur implication effective dans l'accompagnement des élèves et des étudiants dans les lycées comme au CIO. Les CIO ne sont cités nulle part. Les PsyEN tout juste évoqués.

Dans les médias, les représentants du ministère renvoient les familles et les élèves désemparés aux professeurs principaux et au « numéro vert » - sans jamais préciser qu'au bout du fil, ce sont des PsyEN qui répondent, dans les CIO et les services d'orientation des rectorats.

Outre les menaces et interrogations concernant leur service et leur devenir, les personnels sont fortement éprouvés par ce qu'ils vivent comme une maltraitance institutionnelle.

Concernant nos conditions de travail, nous renouvelons notre demande de réunions entre et par spécialité, en bassin, en département et en académie.

Concernant le Tableau d'Avancement à la Hors-Classe, qui sera étudié à la CAPA du 27 juin

Au vu de la situation des PsyEN-EDA détachés, qui dans le cadre de la double carrière ont une possibilité d'accéder à la Hors-Classe par le corps des PE et par le corps des PsyEN, nous demandons que la liste complémentaire soit importante.

Nous regrettons que le ministère n'ait pas tenu les engagements pris en GT lors de la construction du corps des PsyEN, et ait refusé le taux de 10 % puis de 9 % de promotions pour les PsyEN-EDO afin de résorber le retard qui affecte l'ensemble de la spécialité.

Nous souhaiterions avoir dans les éléments apportés, l'AGS des collègues et le fait qu'ils soient retraits en 2019 ou non. Ceci nous semble important pour le respect des accords PPCR, postulant que la carrière des agents doit se dérouler sur au moins 2 grades. Nous aurons également besoin de ces éléments dans les documents préparatoires à la classe exceptionnelle.

La modalité même de la notation pour la HC nous apparaît très contestable : Pour les EDO les directeurs, pour les EDA les IEN ont été sommés de limiter à 20% le nombre d'avis très favorables, ce qui introduit d'emblée une inégalité de traitement d'un CIO à l'autre, d'une circonscription à l'autre. Nous demandons que Madame le recteur soit particulièrement vigilante et veille à mener une politique de promotion équitable sur l'ensemble de l'académie, qui rende possible l'accès à la Hors Classe à tous les collègues, en promouvant en priorité à la Hors-Classe les collègues « retraits » en 2019.

Le sens de la notation est interrogé. Concernant les avis donnés par Madame le recteur, qui sont donnés pour tous les TA de promotion à la HC à venir, nous demandons que les avis les moins confortables pour le déroulé de carrière (satisfaisant et à consolider) puissent être revus chaque année, ou tout du moins que soit laissée aux collègues la possibilité de modifier leur CV en sollicitant un nouveau rendez-vous de carrière.

Concernant les DCIO

Nous souhaitons rappeler que lors des discussions de l'an dernier, nous avons demandé à ce que les nouveaux DCIO bénéficient d'un accès la Hors-Classe hors contingent. Nous regrettons que ceci n'ait pas été accepté, créant alors la situation inégale de DCIO en CN alors que tous les autres étaient en HC.

Dans l'académie, 5 postes de DCIO étaient vacants après le mouvement 2018. Qu'en est-il de ces postes ?

Concernant la CAPA mouvement d'aujourd'hui

Nous constatons, cette année encore, que le mouvement est plutôt favorable aux collègues avec 36 satisfaits sur 49 demandeurs, dont 23 sur leur vœu 1 ou 2.

Mais c'est, cette année encore, du fait du nombre insuffisant de personnels titulaires, puisque 3 postes de PsyEN-EDA et 22 postes de PsyEN-EDO seront vacants après mouvement dans notre académie.